

Guide régional des
soins palliatifs

CORSE

Guide régional des
soins palliatifs

CORSE

Sommaire

6 Aspects législatifs
et réglementaires

10 Dimension éthique
dans la démarche de soins

13 Équipes ressources
et acteurs de proximité

22 Aides possibles pour
les accompagnants

25 Autres adresses utiles

Le Fonds pour les soins palliatifs remercie chaleureusement la Casspa 49 et les équipes mobiles de soins palliatifs du Maine et Loire d'avoir créé leur guide départemental *Accompagnement et soins palliatifs en pratique*. C'est à partir de cette belle initiative que le Fonds pour les soins palliatifs a décidé de décliner ce projet dans chaque région.



Edito

L'organisation des soins palliatifs en France est structurée autour d'un dispositif gradué qui couvre l'ensemble des territoires tant dans le champ sanitaire que médico-social. Pourtant, les dispositifs et les structures ne sont pas assez connus ni par les professionnels de santé ni par les patients et leurs familles.

Les initiatives innovantes qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes en soins palliatifs sont très nombreuses et soulignent la compétence des équipes médicales, paramédicales, bénévoles qui entourent les patients et leurs proches. Elles aussi sont insuffisamment diffusées. Un des objectifs principaux du plan 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie est justement de répondre à ce manque d'information du grand public et des professionnels.

Grâce au dynamisme du Fonds pour les soins palliatifs et à ses partenaires, les guides régionaux des soins palliatifs représentent un outil important pour l'accès à cette information. Organisés par région, ils permettront à chacun et à chacune de trouver, au plus proche de son lieu d'activité, l'ensemble des ressources qui permettent d'accompagner les personnes qui arrivent au terme de leur vie.

Chaque guide régional facilitera ainsi la mise en relation des différents professionnels de santé favorisant l'indispensable coordination autour du patient. En informant et en sensibilisant les professionnels de santé et du médico-social aux soins palliatifs, aux ressources disponibles et aux actions innovantes, cette initiative contribue fortement à la diffusion de la démarche palliative au plus près de chaque patient.

Professeur Vincent Morel

Président du comité de pilotage

Plan 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs
et l'accompagnement en fin de vie

Définition

Définition des soins palliatifs selon la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP)

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle.

Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution.

La formation et le soutien des soignants et des bénévoles font partie de cette démarche. Les soins palliatifs et l'accompagnement considèrent le malade comme un être vivant, et la mort comme un processus naturel. Ceux qui dispensent des soins palliatifs cherchent à éviter les investigations et les traitements déraisonnables (communément appelés acharnement thérapeutique). Ils se refusent à provoquer intentionnellement la mort. Ils s'efforcent de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès et proposent un soutien aux proches en deuil. Ils s'emploient par leur pratique clinique, leur enseignement et leurs travaux de recherche, à ce que ces principes puissent être appliqués.

C'est quoi, la SFAP ?

Créée en 1990, la SFAP est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Pluridisciplinaire, elle regroupe les principaux acteurs français du mouvement des soins palliatifs ; elle est reconnue en tant que société savante*.

** Une société savante regroupe des experts qui, par leurs travaux et leur réflexion, font avancer la connaissance dans leur domaine d'activité.*

Pour en savoir plus

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP)

www.sfap.org

Organisation mondiale de la Santé

www.who.int/fr

Haute Autorité de Santé

www.has-sante.fr

Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie

www.spfv.fr

Aspects législatifs et réglementaires



📖 Cadre législatif

LOI N°99-477

du 9 juin 1999 visant à garantir le droit d'accès aux soins palliatifs

- reconnaît le droit à toute personne malade dont l'état le requiert d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement
- définit les soins palliatifs (soins actifs et continus pratiqués par une équipe pluridisciplinaire) ainsi que leurs lieux de pratique (en institution ou à domicile), et précise leurs objectifs (soulager la douleur, apaiser la souffrance psychique, sauvegarder la dignité de la personne malade, soutenir son entourage)
- précise l'intervention des bénévoles d'accompagnement (apporter leur concours à l'équipe de soins en participant à l'ultime accompagnement du malade et en confortant son environnement psychologique et social, y compris celui de son entourage)
- crée le congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie pour tout salarié (devenu congé de solidarité familiale)

Pour en savoir plus

Espace Droits des usagers de la santé

www.sante.gouv.fr

« *Mieux accompagner la fin de vie en France* », guide à l'usage des professionnels de santé

www.spfv.fr

Des guides d'aide à la rédaction des directives anticipées sont proposés par la HAS pour aider le public et les professionnels de santé et du secteur social et médico-social.

www.has-sante.fr

LOI N°2002-303

du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, dite loi Kouchner

- rappelle les droits fondamentaux rattachés à la personne humaine dans le système de santé (droit à la protection de la santé, principe de non-discrimination, droit au respect de la dignité, etc.)
- étend les droits à l'information et au consentement du patient
- crée la personne de confiance
- ouvre au patient l'accès direct aux informations concernant sa santé

Qui est la personne de confiance ?

Il s'agit d'une personne désignée par le patient majeur, en qui il a toute confiance (parent, proche, médecin traitant). Elle rend compte de la volonté de la personne. Son témoignage prévaut sur tout autre témoignage. La désignation doit être faite par écrit et cosignée par la personne de confiance. Son rôle :

- accompagner le patient dans ses démarches et assister à ses entretiens médicaux, si le patient le souhaite
- le représenter quand il n'est plus apte à exprimer sa volonté. Son avis reste consultatif

Article L. 1111.6 du code de la Santé publique

LOI N°2005-370

du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite loi Leonetti

- rappelle l'interdiction de toute obstination déraisonnable dans les traitements et soins
- encadre la limitation ou l'arrêt de tout traitement selon la situation du patient
- réglemente l'utilisation des traitements en cas de souffrance
- crée les directives anticipées
- renforce le rôle de la personne de confiance lorsque le patient n'est plus apte à s'exprimer

LOI N°2016-87

du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, dite loi Claeys-Leonetti

- reconnaît le droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès sous certaines conditions
- rappelle le droit pour le patient de refuser ou de ne pas recevoir un traitement
- qualifie la nutrition et l'hydratation artificielles de traitement
- renforce le caractère des directives anticipées
- consolide le rôle de la personne de confiance

Que sont les directives anticipées ?

Il s'agit de la volonté d'une personne majeure relative à sa fin de vie exprimée par écrit.

Une personne sous tutelle peut rédiger des directives anticipées avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

Elles portent sur les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux. Elles s'appliquent pour le cas où la personne serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Elles sont révisables et révocables à tout moment et par tout moyen. Elles s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, sauf exceptions. Il est proposé par arrêté un modèle de directives anticipées téléchargeable sur le site internet de l'Administration française¹. Ce modèle prévoit 2 situations :

- celle des personnes ayant une maladie grave ou qui sont en fin de vie au moment où elles les rédigent
- celle des personnes qui pensent être en bonne santé au moment où elles les rédigent

Lieu de conservation : quel que soit le choix de la personne, il est important d'informer son médecin et ses proches de leur existence et de leur lieu de conservation².

1. www.service-public.fr

2. Articles L.1111-11 et suivants, R.1111.17 et suivants du code de la Santé publique

Dimension éthique dans la démarche de soins



Face à des situations humaines extrêmes, les professionnels se retrouvent devant des questions sans réponse pour lesquelles il n'existe pas de position préétablie. « Pour que cette expérience de l'impasse de l'action, de l'incertitude ou de la souffrance, ne conduise pas les professionnels à se décourager ou à perdre leur créativité, il est recommandé que les équipes aient la possibilité d'avoir ensemble un questionnement éthique susceptible, faute de pouvoir résoudre toutes les difficultés qui se présentent, d'amener au moins une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre. »¹

Ainsi, l'accompagnement d'une personne fragilisée et rendue vulnérable par la maladie grave nécessite :

- de prendre sa parole au sérieux et de l'entendre, la questionner
- une démarche de discussion critique en équipe, posant le postulat de la légitimité et la pertinence de chaque opinion

Domaines éthiques questionnés en soins palliatifs

- demandes d'euthanasie
- obstination déraisonnable
- refus d'alimentation
- douleurs persistantes

Au niveau local

Les établissements de santé mènent une réflexion sur l'éthique liée à l'accueil et la prise en charge médicale.

Au niveau régional ou interrégional

Les espaces de réflexion éthique constituent, en lien avec des centres hospitalo-universitaires, des lieux de formation, documentation, rencontre et échanges interdisciplinaires sur les questions d'éthique relevant de la santé.

Ils participent également à l'organisation de débats publics pour promouvoir l'information et la consultation des citoyens sur les questions de bioéthique. Il est à noter que leurs règles de constitution, de composition et de fonctionnement sont définies par arrêté (voir *Pour en savoir plus* ci-dessous).

Des recommandations de bonnes pratiques sur « *Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux* » ont également été rédigées par l'ANESM en juin 2010.

1. Source :
La bientraitance, définition et repères pour sa mise en œuvre
- Anesm, juillet 2008.

Pour en savoir plus

- **Articles L.6111-1 et L. 1412-6 du code de la Santé publique**

- **Arrêté du 4/01/2012 relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux**

- **ANESM – Accompagner la fin de vie des personnes âgées au domicile ou en établissement médico-social – janvier 2017**

- **ANESM – Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » – juin 2010**

Espace de Réflexion Ethique Régional PACA-CORSE



L'espace de réflexion éthique PACA-CORSE est constitué des deux espaces éthiques azuréen et méditerranéen. Il a pour mission de favoriser la réflexion éthique dans les pratiques soignantes, de contribuer à la diffusion des savoirs, de produire des travaux de recherche.

Un lieu d'information, de formation et de documentation

- centre de ressources documentaires pour les professionnels, étudiants et chercheurs, et pour le grand public
- sensibilisation et formation universitaire des professionnels concernés et mise en place de formations diplômantes

Un espace de rencontres et d'échanges interdisciplinaires, de débats publics, de soutien à la recherche

- facilitation des échanges entre professionnels, universitaires et représentants d'association
- promotion de rencontres au niveau régional et interrégional (séminaires de recherche, colloques, conférences, journées thématiques, etc.)
- soutien méthodologique, logistique et documentaire aux personnes souhaitant engager et conduire des travaux de recherche ou une réflexion éthique sur les pratiques dans le domaine des sciences de la vie et de la santé
- valorisation, archivage et constitution d'un répertoire des travaux de réflexion et de recherches scientifiques, publications et travaux des auteurs

Un lieu de partage des connaissances

- réflexion commune, échanges (organisation de débats publics ou professionnels, documents, formation) et productions scientifiques en lien avec les autres espaces de réflexion éthique régionaux ou interrégionaux, et avec le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé

Un observatoire des pratiques éthiques dans la santé et les soins

- recueil, dans le respect des règles en vigueur, des informations pouvant faire avancer la réflexion dans le domaine de la santé et des sciences de la vie

Coordonnées

- **Marseille**

Espace éthique méditerranéen

04 91 38 44 26

secretariat.eem@ap-hm.fr

- **Nice**

Espace éthique azuréen

04 92 03 58 22

04 92 03 55 10

contact@espace-ethique-azureen.fr

Équipes ressources et acteurs de proximité



Quel que soit son lieu d'hospitalisation ou de résidence, toute personne doit pouvoir bénéficier de soins palliatifs¹. Les professionnels de santé peuvent recourir à l'aide d'une équipe spécialisée en soins palliatifs, quels que soient leur profil et leur lieu d'exercice.

1. Loi n°99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs

L'offre de soins p. 14

Les équipes mobiles de soins palliatifs p. 15

Les équipes ressources régionales en soins palliatifs pédiatriques p. 16

Les équipes d'appui p. 17

L'hospitalisation à domicile p. 18

Les lits identifiés p. 19

Les unités de soins palliatifs p. 20

L'accompagnement bénévole p. 21

Equipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)

Les EMSP sont des équipes pluri-professionnelles rattachées à un établissement de santé. Elles interviennent au sein des services de soins et, selon les territoires, elles peuvent aussi se déplacer au domicile et dans les établissements médico-sociaux.

MISSIONS

- accompagner, sans se substituer à elles, des équipes de soins confrontées à des décisions complexes et délicates d'un point de vue éthique
- informer sur les droits des patients en soins palliatifs
- apporter des conseils thérapeutiques pour la prise en charge de la douleur et des autres symptômes
- mettre en œuvre des actions de conseil, d'évaluation, de soutien et de concertation auprès des professionnels et équipes référents
- assurer le soutien psychologique et/ou social du patient et/ou de ses proches pendant la maladie et, pour ces derniers, après le décès du proche malade (période de deuil)
- mettre en œuvre des actions de formation des

professionnels de santé et apporter leur concours à la formation des bénévoles ou accueillir des stagiaires

- contribuer à la recherche en soins palliatifs
- diffuser et former à la culture des soins palliatifs

MOYENS

formations, temps de réflexion éthique, analyse des pratiques, coordination des soins, accompagnement, groupes de parole

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- médecin, infirmier/ière, psychologue,
- selon les équipes : secrétaire, cadre de santé, assistant(e) social(e)

CORSE-DU-SUD

AJACCIO

Équipe mobile douleur et soins palliatifs

Centre hospitalier
07 72 28 40 48
sec.spalliatifs01@ch-ajaccio.fr

- intervient sur le territoire du Grand Ajaccio dans les CH privés et publics, en Ehpad, en établissements médico-sociaux pour personnes handicapées, à domicile
- intervient en lien avec l'ERRSPP de la région PACA

SARTÈNE

EMSP Sud-Corse

Centre hospitalier
04 95 77 95 27
had-sudcorse@ch-sartene.fr

- intervient sur les cantons de Bonifacio, Figari, Levie, Olmeto, Porto-Vecchio, Sartène et Tallano-Scopamène et sur les communes de Argiusta-Moriccio, Casalabriva, Conca, Moca-Croce, Petreto-Bicchisano, Pila-Canale, Serra di ferro, Solenzara et Sollacaro

HAUTE-CORSE

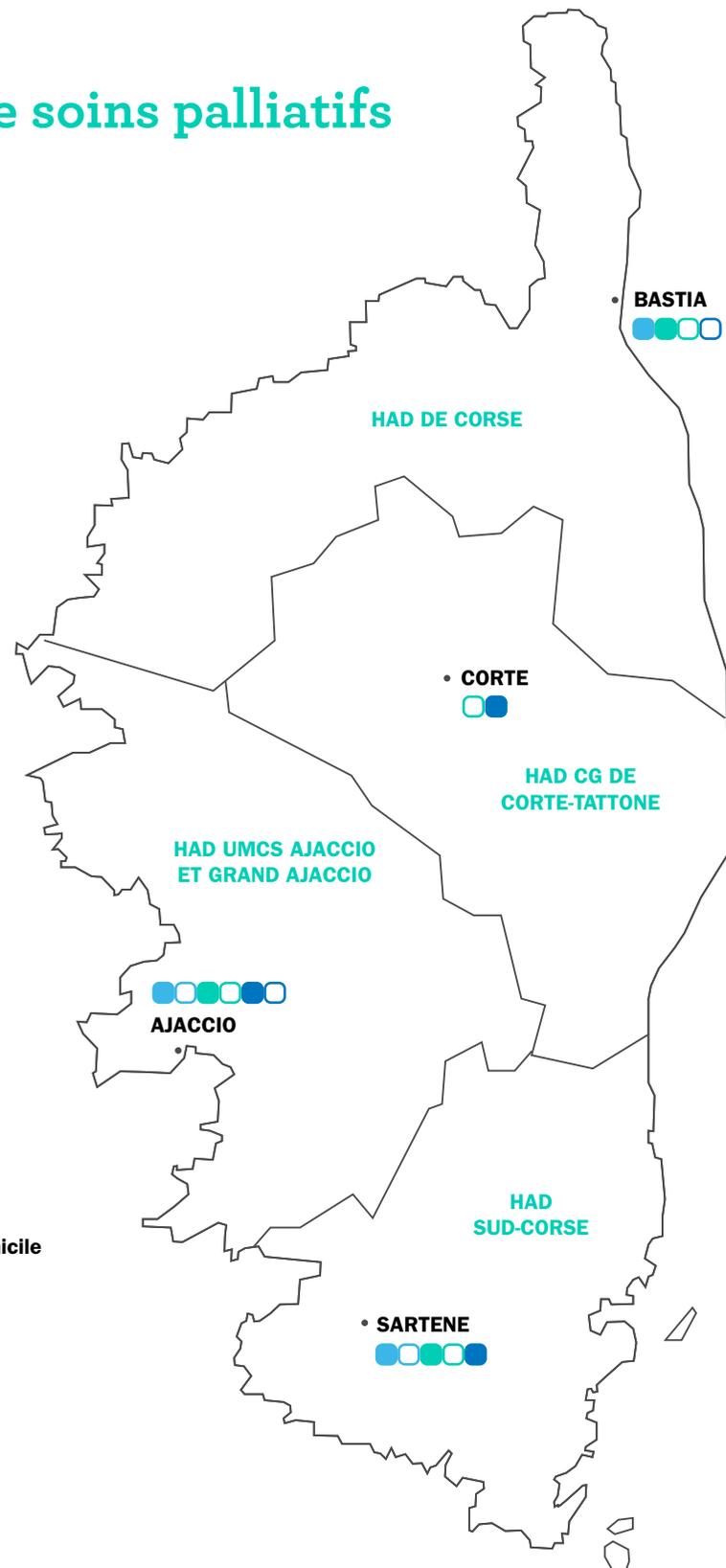
BASTIA

EMSP inter-établissements (EMSPIE)

Centre hospitalier
04 95 55 10 14
emsp-hautecorse@orange.fr

- intervient dans les établissements de santé, les Ehpad, les HAD, le réseau gériatrique, les établissements médico-sociaux, à domicile, en USP et auprès de l'ERRSPP de la région PACA

L'offre de soins palliatifs



- EMSP
- RELAIS ERRSPP
- Equipe d'appui à domicile
- HAD
- LISP
- USP

ZONE D'INTERVENTION DES HAD

Les équipes d'appui

Les équipes des Réseaux peuvent intervenir à domicile, en institution et/ou dans leurs propres locaux. L'équipe des Réseaux de Soins Palliatifs réalise une coordination d'appui auprès des professionnels intervenant au domicile (médecins généralistes, infirmiers libéraux, services d'aide, etc.) afin de faciliter le maintien à domicile et la continuité des soins des patients en situation complexe. Elle contribue au lien ville-hôpital.

MISSIONS

- apporter une expertise, des conseils, un soutien aux professionnels
- organiser la prise en charge de la douleur et des autres symptômes
- coordonner les interventions au domicile
- organiser les hospitalisations directes et le retour à domicile des patients
- apporter un soutien global (médical, psychologique et social)
- apporter des solutions de répit pour prévenir de l'épuisement des aidants
- mettre en relation avec l'association des bénévoles d'accompagnement

MOYENS

- coordination pluridisciplinaire avec les acteurs du domicile en lien avec les institutions
- actions de sensibilisation des professionnels
- soutien et accompagnement du patient et de son entourage
- suivi de deuil

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

médecin, infirmier(e), psychologue, secrétaire

CORSE-DU-SUD

Réseau Axe

Ajaccio

04 95 22 45 73

www.axe-gerontologie.net

- réseau spécialisé en gérontologie
- intervient sur les secteurs d'Ajaccio et du Grand Ajaccio

Réseau de santé polyvalent Sartenais - Alta-Rocca - Valinco (SARV)

Sartène

04 95 70 01 41

reseaugerontsarb@wanadoo.fr

- suivi des personnes relevant de gériatrie, douleurs et soins palliatifs, quelque soit leur âge

HAUTE-CORSE

Réseau interprofessionnel voué à la personne âgée (Rivage)

Bastia

04 95 59 83 74

reseaurivagebastia@gmail.com

- réseau gérontologique

Les équipes ressources régionales en soins palliatifs pédiatriques (ERRSPP)

Les ERRSPP sont des équipes de recours régionales. Elles peuvent intervenir à la demande d'un professionnel, de l'équipe référente ou des proches, confrontés à des difficultés dans l'accompagnement d'un enfant dont la maladie le fait entrer dans le champ des soins palliatifs. Elles interviennent dans les différents lieux de vie et de soin de l'enfant (hôpitaux, structures médico-sociales, domicile).

MISSIONS

- accompagner l'enfant, sa famille et les soignants dans la prise en charge de l'enfant en soins palliatifs
- apporter une expertise et des conseils auprès des équipes pour la prise en charge palliative des enfants depuis l'anténatal jusqu'aux grands enfants – jeunes adultes (AJA)
- être ressource pour des conseils thérapeutiques, notamment pour la prise en charge de la douleur, la gestion des autres symptômes et des techniques suppléatives mises au domicile ou dans des unités de soins moins expérimentées
- aider à la mise en place de réunions de concertation pluriprofessionnelle éthique (RCPE) avec les équipes de soins impliquées dans les situations cliniques complexes
- accompagner et coordonner le retour à domicile de ces enfants avec les équipes locales ou de proximité (CHG, EMSP, HAD, Réseau de coordination, libéraux)
- proposer un soutien psychologique et/ou social

de l'enfant et des proches pendant la maladie ou après le décès

- former à et diffuser la spécificité des soins palliatifs pédiatriques auprès de tous les professionnels en formation initiale ou en formation continue prenant en charge des enfants en soins palliatifs
- initier ou participer aux recherches (clinique, thérapeutique, technique, psychologique, en SHS) dans le domaine des soins palliatifs pédiatriques

MOYENS

évaluation clinique, coordination des soins, élaboration et aide à la mise en place d'un projet de soin et de vie, actions de formation, temps de réflexion éthique, analyses des pratiques

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- médecin, puéricultrice, infirmier(e), psychologue, secrétaire
- personnel spécifique aux ERRSPP si besoin : assistante sociale, sage-femme

CORSE-DU-SUD

EMSP

CH d'Ajaccio

07 72 28 40 48

sec.spalliatifs01@ch-ajaccio.fr

ch-ajaccio.fr

HAUTE-CORSE

EMSP inter-établissements (EMSPIE)

CH de Bastia

04 95 55 10 14

emsp-hautecorse@orange.fr

La Corse ne compte pas d'ERRSPP.

Sans être spécialisées en pédiatrie, les EMSP et les HAD se proposent en relais possible d'un service de pédiatrie, en lien avec ce dernier et/ou avec l'ERRSPP référente.

Lits Identifiés Soins Palliatifs (LISP)

Les LISP se situent dans des services confrontés à des situations de fin de vie ou à des décès fréquents, mais dont l'activité n'est pas exclusivement consacrée aux soins palliatifs. Ils permettent d'assurer une prise en charge de proximité et font appel à des équipes médicales et paramédicales formées aux techniques des prises en charge palliatives.

MISSIONS

- prise en charge de malades relevant de la spécialité du service
- accueil et hospitalisation de malades relevant de soins palliatifs, extérieurs au service
- écoute et accompagnement des proches
- soutien des proches

MOYENS

réunion de concertation, référents soins palliatifs médicaux et paramédicaux, matériel spécifique et adapté, accueil de l'entourage dans des lieux dédiés, collaboration avec les équipes mobiles de soins palliatifs

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

médecin, infirmière, psychologue, secrétaire, assistante sociale, aide-soignante, cadre de santé, etc.

Ville	Etablissement	Nombre de lits
Corse-du-Sud		
Ajaccio	Centre hospitalier	9
Ajaccio	SA Clinique	6
Castellucio	CH départemental	8
Haute-Corse		
Bastia	Centre hospitalier	6
Bastia	Clinique du Docteur Maynard	6
Corte-Tattone	CH intercommunal	4

L'hospitalisation à domicile (HAD)

L'hospitalisation à domicile (circulaire n°DGOS/R4/2013/398 du 4/12/2013) est une alternative (ou un relai) à l'hospitalisation avec hébergement. Elle se déroule sur prescription médicale directement au domicile du patient, en complément des services d'aide à la personne, et permet d'assurer une coordination et une permanence des soins médicaux et paramédicaux 24h/24 avec les mêmes obligations de sécurité et de qualité des soins que les établissements de santé avec hébergement.

MISSIONS

- assurer des soins complexes, intenses et/ou techniques pour des personnes qui ont besoin de continuité des soins à domicile ou en EHPAD
- permettre de raccourcir une hospitalisation en établissement, voire parfois de l'éviter complètement

MOYENS

- coordination pluridisciplinaire avec les acteurs du domicile en lien avec les institutions

- soutien et accompagnement social et psychologique du patient et de son entourage

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

médecin coordinateur, infirmière, psychologue, secrétaire, assistant(e) social(e), etc.

FONCTIONNEMENT

HAD pratiquant à la fois la coordination et les soins, conventionnant au besoin avec des professionnels libéraux intervenant déjà au domicile du patient.

Les zones d'intervention des différentes HAD sont illustrées p. 14

CORSE-DU-SUD

HAD Sud-Corse

Sartène
04 95 77 95 27
had-sudcorse@ch-sartene.fr

HAD de l'Union des Mutuelles de Corse-du-Sud

Ajaccio
04 95 23 46 78

HAUTE-CORSE

HAD de Corse

Bastia
04 95 55 09 00
contact@haddecorse.fr

HAD du CH intercommunal de Corte-Tattone

Corte
04 95 45 05 00
direction@chi-corte-tattone.fr

HAD du Centre Raoul Maynard

Bastia
04 95 55 39 39
had.crfm@gmail.com

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Ce sont des services médico-sociaux qui interviennent au domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes de moins de 60 ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant certains types d'affection afin de leur dispenser des soins (soins techniques infirmiers et soins de nursing).

Les unités de soins palliatifs (USP)

Les USP sont des structures d'hospitalisation H24 d'environ 10 lits en moyenne, accueillant les patients en soins palliatifs. Elles sont constituées de lits totalement dédiés à la pratique des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie. Elles réservent leur capacité d'admission aux situations les plus complexes. Elles assurent une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche.

MISSIONS

- évaluer et traiter les symptômes complexes et réfractaires
- accompagner les personnes malades et/ou leur entourage présentant des souffrances morales et socio-familiales complexes
- faciliter le parcours de soins du patient par l'organisation d'entrée directe, d'hospitalisation de répit et par la préparation attentive des retours à domicile
- former les divers professionnels appelés à intervenir en soins palliatifs
- enseigner dans les différents cursus d'études médicales

- développer la recherche clinique et thérapeutique en soins palliatifs et accompagnement sous toute forme, y compris éthique

MOYENS

- réunions de synthèse pluridisciplinaire
- groupes de parole et délibérations collégiales

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

médecin, infirmière, psychologue, aide-soignante, kinésithérapeute, secrétaire, assistante sociale et bénévoles d'accompagnement, cadre de santé, socio-esthéticienne, ergothérapeute, etc.

CORSE-DU-SUD

AJACCIO

- CH Ajaccio**
Département Soins palliatifs
- Douleurs chroniques
Secrétariat
04 95 29 63 03
sec.spalliatifs01@ch-ajaccio.fr
- capacité d'accueil :
 - 10 lits en hospitalisation complète
 - 2 lits en hôpital de jour
 - groupes de parole deuil animé par une psychologue
 - consultation spécialisée douleur du cancer

HAUTE-CORSE

BASTIA

- Clinique de Toga**
04 95 32 99 99
04 95 32 99 14
- capacité d'accueil : 12 lits en hospitalisation complète
 - mise à disposition d'une solution d'hébergement gratuite pour les familles

L'accompagnement bénévole

Les associations d'accompagnants bénévoles en soins palliatifs, apolitiques et non confessionnelles, inscrivent leurs missions dans le cadre de la laïcité et de la neutralité de leurs bénévoles. Elles interviennent partout où se trouve la personne gravement malade dans le respect d'une convention (décret n°1004 du 16/10/2000) signée avec la structure de prise en charge en soins palliatifs.

MISSIONS

- accompagner les personnes malades en soins palliatifs, leur famille et leurs proches
- proposer une présence et une écoute respectueuses de la personne malade, de sa famille et de ses proches, en toute confidentialité
- permettre à la famille et aux proches de prendre un moment de répit au domicile
- garantir le maintien du lien social et de solidarité de la société

MOYENS

- charte définissant les principes à respecter (L.1110-11 du code de la Santé publique)
- formation initiale et continue des bénévoles à l'accompagnement de la maladie grave, du deuil, du grand âge et de la fin de la vie
- groupes de parole

ÉQUIPES

bénévoles sélectionnés, formés et accompagnés à la démarche d'accompagnement, coordinateurs des bénévoles

Association pour l'Accompagnement et les Soins Palliatifs – ASP de Haute-Corse

Bastia
asp.hautecorse@gmail.com

L'ASP de Haute-Corse est une association de bénévoles d'accompagnement, membre de l'Union nationale des associations pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs (UNASP).



Aides possibles pour les accompagnants



🔑 Sur le plan national

Réseau social téléphonique Avec nos proches

« Avec nos proches » est un espace d'expression sans jugement, de partage d'expériences, mais aussi d'orientation. Les écoutants ont vocation à orienter les appelants vers d'autres dispositifs d'aide, en fonction des besoins identifiés. L'association soutient les proches notamment dans les moments les plus difficiles : au moment de l'annonce de la maladie, à toutes les étapes de son évolution, et jusqu'à la fin de la vie. Les bénévoles écoutants sont d'anciens aidants proches, ce qui facilite la mise en confiance des appelants et la compréhension mutuelle. L'anonymat et la distance qu'offre le téléphone aident aussi à libérer la parole.

Le centre d'appel est dématérialisé (pas de locaux) ; les bénévoles écoutants répondent aux appels de chez eux.

MISSIONS

- écouter, soutenir et orienter les proches des personnes malades
- lutter contre leur isolement et prévenir leur épuisement
- sensibiliser le grand public à cette problématique

SERVICES PROPOSÉS

une ligne d'écoute anonyme et bienveillante, ouverte tous les jours de 8 h à minuit

Coordonnées

01 8 472 9 472 (coût d'un appel local)

www.avecnosproches.com

contact@avecnosproches.com



🔑 Sur le plan local

Association Française des Aidants Formation des Aidants

L'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des proches aidants.

MISSION

- s'engager pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place au sein de notre société

SERVICES PROPOSÉS

- des rencontres pour se questionner et analyser les situations vécues avec son proche afin de trouver les réponses adéquates à ses situations, et de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi

Coordonnées

www.aidants.fr/vous-etes-aidant/participer-action-pres-de-chez-soi/formation-aidants

Autres adresses utiles



Soins palliatifs p. 26

Cancérologie p. 28

Handicap p. 29

Deuil p. 30

Autres p. 31

Soins palliatifs

Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP)

01 45 75 43 86

sfap@sfap.org

www.sfap.org

La SFAP, créée en 1989, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, représente le mouvement des soins palliatifs.

C'est une société savante pluridisciplinaire associant professionnels, bénévoles d'accompagnement et usagers.

OBJECTIFS

- favoriser le développement et l'accès aux soins palliatifs
- améliorer les pratiques des professionnels et des bénévoles d'accompagnement
- promouvoir la culture palliative auprès du grand public

SERVICES PROPOSÉS

- annuaire national des structures de soins palliatifs et d'accompagnement
- documentation en ligne (fiches conseils, guides et recommandations, textes officiels, etc.)
- agenda des événements

Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie

01 53 72 33 00

www.spfv.fr

Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie a été créé le 05/01/2016 par décret (n°2016-5) du ministre chargé de la Santé. Il réunit les équipes de l'Observatoire National de la Fin de Vie et du Centre National de Ressources Soins Palliatif. Il est destiné à la population générale, aux institutions intervenant dans le domaine des soins palliatifs et aux professionnels de santé.

MISSIONS

- contribuer à une meilleure connaissance :
 - des conditions de la fin de vie et des soins palliatifs
 - des pratiques d'accompagnement et de leurs évolutions
 - de l'organisation territoriale de la prise en charge des patients et de leur entourage
- participer au suivi des politiques publiques relatives aux soins palliatifs et à la fin de vie
- informer le grand public et les professionnels de santé afin de contribuer à la diffusion des connaissances sur la démarche palliative et sur la fin de vie (ex. : promotion des directives anticipées et de la personne de confiance)

Fonds pour les soins palliatifs

01 44 34 02 54

contact@fsp.fr

www.fsp.fr

Présidé par le Docteur Gilbert Desfosses, le Fonds pour les soins palliatifs a été créé le 1^{er} janvier 2011 pour contribuer au développement des soins palliatifs en France, à l'amélioration de la qualité de vie des personnes gravement malades et de leurs proches.

Fonds de dotation distributeur et agissant, il développe des partenariats entre les différents acteurs de la société pour soutenir et accompagner des projets innovants sur trois ans, autour de trois programmes d'action : information, études et recherche, approches non médicamenteuses.

Ces initiatives émanent de structures hospitalières, médico-sociales ou associatives.

MISSIONS

- sélectionner, soutenir et accompagner - ou initier - des projets innovants
- collecter des ressources
- décliner certains projets dans d'autres lieux ou à plus grande échelle
- valoriser les compétences des acteurs engagés en soins palliatifs
- créer un maillage territorial et améliorer l'offre de soins

Cancérologie

La Marie DO

Porticcio

07 69 58 90 25

asso.lamariedo@gmail.com

Cette association loi 1901 a été créée en 2007 pour honorer la mémoire de Marie-Dominique Versini, employée d'Air Corsica emportée par un mélanome.

SERVICES PROPOSÉS

- aide financière aux personnes malades et à leur famille grâce au fonds de secours
- intervention d'une socio-esthéticienne à l'hôpital de Castelluccio et à l'hôpital Eugénie à Ajaccio
- investissements pour le confort et une meilleure prise en charge des malades
- ateliers mensuels *Paroles et Bien-être* à Ajaccio et à Calvi pour les personnes malades et/ou leurs accompagnants

Ligue contre le cancer

• Comité 2A Ajaccio

04 95 21 46 04

cd20A@ligue-cancer.net

www.ligue-cancer2a.fr

• Comité 2B Bastia

04 95 31 42 90

cd20B@ligue-cancer.net

Créée en 1918, la Ligue contre le cancer, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, lutte sur tous les fronts de la maladie, au travers de ses missions statutaires.

SERVICES PROPOSÉS

- Espace ligue contre le cancer : lieu d'information, d'échanges, de ressources, d'accompagnement psychologique
- Comité 20A : mise à disposition de 5 studios pour permettre aux patients éloignés de leur domicile de mener une vie "la plus normale possible"
- Comité 20B : permanence tous les jours ouvrés

Handicap

Association des Paralysés de France (APF)

• Délégation

de Corse-du-Sud

Ajaccio

04 95 20 75 33

dd.20a@apf.asso.fr

• Délégation

de Haute-Corse

Bastia

04 95 30 86 01

dd.20b@apf.asso.fr

Créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, l'APF est une association nationale de défense des droits et de représentations des personnes en situation de handicap ou polyhandicapées et de leur famille.

SERVICES PROPOSÉS

- accueil et soutien actif des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans

troubles associés et de leurs familles

- défense de leurs droits
- lutte contre les discriminations
- lutte contre l'isolement et renforcement des liens entre tous les acteurs de l'association



Autres

Deuil

InMemori

contact@inmemori.com
www.inmemori.com

InMemori est un service digital gratuit qui permet aux familles qui viennent de perdre un proche de communiquer rapidement avec toutes les personnes concernées et de recevoir leurs messages de soutien sur un même espace privé.

SERVICES PROPOSÉS

- informer les proches :
 - faire part du décès à la famille et aux proches
 - transmettre rapidement les informations sur les obsèques
- inviter les proches à se souvenir et à rendre hommage
- organiser une collecte de dons en hommage

au proche décédé afin de soutenir une association ou une cause qui lui était chère

INSEME

04 95 20 22 61
info@inseme.org

Créée en 2009, l'association loi 1901 INSEME est reconnue d'utilité publique. Elle soutient les personnes vivant en Corse qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale dans le cadre d'une prise en charge par l'assurance maladie, quel que soit leur âge et leur pathologie. À travers son Bureau d'information et d'accompagnement à Ajaccio et à Bastia et ses 4 antennes en Balagne, dans le Centre-Corse, dans l'Extrême-Sud et sur le continent, elle accompagne et soutient chaque année plus de 400 familles partout en Corse.

Union des associations familiales (UDAF)

• **Corse-du-Sud**
Ajaccio
04 95 22 85 89
udaf2a@udaf2a.fr
www.udaf2a.com

• **Haute-Corse**
Bastia
04 95 32 67 86
www.udaf2b.com

L'UDAF est une institution semi-publique présente dans chaque département. Ses missions sont menées dans l'intérêt des familles. Grâce à ses missions d'information, de défense et de représentation, elle est le lien entre les familles représentées par les associations familiales et les pouvoirs publics.

Union régionale des professionnels de santé libérale (URPS)

• **URPS Infirmiers**
04 95 32 48 98
urps.infirmierscorse@orange.fr

• **URPS Médecins libéraux**
- Ajaccio
04 95 51 33 43
urps-ml.corse@orange.fr
- Antenne de Bastia
04 95 30 83 53

Les URPS ont été créées par la loi 2009-879 et définies par le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010. Elles contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale.



Remerciements

L Le Fonds pour les soins palliatifs remercie chaleureusement le docteur Daniel Nicolas et l'équipe projet de la Corse du travail qu'ils ont mené avec enthousiasme et engagement.

Le Fonds pour les soins palliatifs adresse ses sincères remerciements à Malakoff Médéric. Son engagement à ses côtés et son soutien financier ont permis la création et l'impression de ce guide régional des soins palliatifs.



Malakoff Médéric est un groupe paritaire, mutualiste, à but non lucratif qui exerce deux métiers : la gestion de la retraite complémentaire par répartition, et l'assurance des personnes.

Son engagement solidaire auprès des publics les plus fragiles, retraités ou actifs, se traduit dans son action sociale qui les accompagne, les conseille, et leur apporte une assistance pratique ou une aide financière.

Attentif aux évolutions de la société, Malakoff Médéric favorise, au travers d'une stratégie de partenariats ciblés avec des acteurs de référence, l'émergence de solutions porteuses d'innovation sociale. À ce titre, le partenariat avec le Fonds pour les soins palliatifs est animé, depuis 2012, par la volonté de mieux faire connaître les soins palliatifs, en particulier les approches non médicamenteuses, aux professionnels de santé et au grand public.



FONDS DES SOINS
PALLIATIFS



malakoff médéric